

DEMANDE EN REMPLACEMENT DE PRENOM(S)

CONFORMEMENT A

L'ARTICLE 4 DE LA LOI DU 18 MARS 1982

Je soussigné(e)

né(e) leà

marié(e) le.....à

domicilié(e) à

commune de

demande le remplacement de mon / mes prénom(s) actuel(s)

.....

par le(s) prénom(s)

.....

....., le

(signature)

Art. 4 : Toute personne née au Grand-Duché de Luxembourg avant le 1^{er} janvier 1945 peut demander à l'officier de l'état civil du lieu de sa naissance le remplacement de son prénom à consonance allemande par le prénom à consonance française correspondant.

L'officier de l'état civil inscrit le nouveau prénom en marge de l'acte de naissance.